

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Mercredi 5 mars 2025

PARKING VÉLOS : 5 000 PLACES SUR LE RÉSEAU D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS EXPLOITÉ PAR LA RATP

Le rythme s'accélère : avec la réalisation d'un nouvel espace à proximité de la gare de Vincennes (RER A), 5 000 places de stationnement vélo (libre-accès et/ou consignes sécurisées) sont désormais disponibles aux abords des gares du réseau d'Île-de-France Mobilités exploité par la RATP, parmi les 21 000 en service sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Le développement massif des parkings vélos en Île-de-France répond à un objectif et une stratégie clairs : rendre les transports plus interconnectés entre eux et faciliter l'intermodalité pour les voyageurs franciliens.

Objectif atteint sur le réseau opéré par la RATP

Alors que la pratique du vélo a doublé en Île-de-France (près d'1 million de trajets chaque jour), Île-de-France Mobilités s'est adaptée aux usages des Franciliens et multiplie la réalisation de places de stationnement vélo. La progression est notable sur l'ensemble du réseau francilien : le nombre de places disponibles était de 250 places en 2014, 1 600 en 2020, et 21 000 en 2024, grâce à l'effet accélérateur des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cette accélération s'est confirmée sur la partie du réseau exploitée par la RATP : de 436 places disponibles en 2021, près de 4 500 places ont été réalisées début 2025, sur une soixantaine de gares et stations.

A Vincennes, ce sont un total de 438 places (266 places en 2 consignes et 172 places en libre-accès) qui ont été réalisées par la RATP en deux phases (entre 2021 et 2023, puis entre 2022 et 2025), à proximité de la station de RER A. Cette création représente un investissement de plus d'1M€ par Île-de-France Mobilités.

La tarification pour accéder aux places en consigne :

- **Gratuité pour les abonnés Navigo annuel** disposant d'un abonnement actif

- Abonnement payant pour les autres usagers :
 - **2 € pour la journée** (Île-de-France Mobilités a décidé de diminuer ce tarif de 4 € à 2€ depuis avril 2024 afin de rendre attractif le stationnement vélo)
 - **10 € pour le mois**
 - **30 € pour l'année.**

L'objectif des 5 000 places construites, prévu dans le contrat entre Île-de-France Mobilités et la RATP, a pu être atteint. Mais les efforts et les investissements ne s'arrêtent pas là : plus de 3 000 places sont d'ores et déjà financées, portant le total à 8 000 places de stationnement disponibles d'ici 2029 sur le réseau d'Île-de-France Mobilités exploité par la RATP.

Permettre à tous les Franciliens de stationner

En 2020, Île-de-France Mobilités a adopté un nouveau Schéma Directeur du Stationnement Vélos en gares et stations, qui fixe des objectifs concrets pour le développement du stationnement des vélos aux abords des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

gares et stations en Île-de-France, afin de permettre aux voyageurs de stationner facilement à proximité des trains et de changer facilement de mode de transport.

Le schéma directeur fixe comme objectif 140 000 places dans les gares et stations d'Île-de-France, avec des places disponibles dans l'ensemble des gares, qu'il s'agisse de places fermées et sécurisées (consignes) ou d'arceaux simples en libre accès. Actuellement, près de 23 000 places financées par Île-de-France Mobilités sont déjà en service, et 15 000 places supplémentaires ont été financées.

Des Maisons du vélo d'ici 2026 pour promouvoir la pratique du vélo

Afin de promouvoir l'usage du vélo en Île-de-France et prodiguer des conseils aux usagers et aux intéressés qui souhaitent se lancer dans l'aventure Véligo Location, Île-de-France Mobilités prévoit également le déploiement des Maisons du Vélo dans toute la région.

L'objectif est d'atteindre 40 Maisons du Vélo en Île-de-France, dont la moitié « fixe », implantées dans les gares ou à proximité, et l'autre moitié « mobile », en itinérance sur l'ensemble du territoire.

Ces Maisons du Vélo proposeront :

- De l'information sur Véligo Location mais aussi tous les services vélos d'Île-de-France Mobilités ;
- Des essais des vélos Véligo Location avant souscription ;
- De la location courte durée de VAE et vélos mécaniques ;
- De la réparation pour les clients Véligo Location ;
- De l'accompagnement personnalisé pour les professionnels et les personnes à besoins spécifiques souhaitant souscrire à Véligo Location afin de garantir que le vélo proposé soit adapté aux besoins particuliers ;
- Des équipements de petits outillages (pompe ou petits outils) disponibles pour tous les cyclistes en autonomie ;
- Des animations variées proposées par des partenaires tels que des séances de vélo-école, de remise en selle, de l'apprentissage à la réparation...

Île-de-France Mobilités soutient les collectivités et leurs groupements qui souhaitent déployer des Maisons du vélo locales, en subventionnant l'exploitation de ces équipements à hauteur de 50%, dans la limite de 300 000 € par an par maison du vélo, soit 150 000€ de subvention annuelle.

Île-de-France Mobilités encourage activement le vélo

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité dans la région, Île-de-France Mobilités soutient des solutions de déplacement multimodales et durables, offrant des alternatives à la voiture personnelle. En complément des transports en commun, d'autres modes vertueux comme le vélo, le covoiturage et l'autopartage, sont soutenus et développés. La politique cyclable d'Île-de-France Mobilités s'articule autour de 2 principaux services, en plus des parkings vélos :

- [Des aides financières à l'achat de vélos](#), pouvant aller jusqu'à 50 % du prix d'achat, pour inciter les Franciliens à franchir le pas ;
- [Un service de location de vélo](#), Véligo Location, qui permet de louer des vélos à assistance électriques, ou vélos cargos afin de tester ce mode de déplacement.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Contact presse Île-de-France Mobilités :
contactpresse@iledefrance-mobilites.fr

Contact presse RATP :
Paul Wirbel – 07 89 37 30 53 – paul.wirbel@ratp.fr

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

